



Fiche d'inscription

Formation « Entraîneur FFVoile » UCC4 (partie régionale)

16 au 19 janvier 2017 (4 jours, CREPS PACA site Antibes)
06 au 09 février 2017 (4 jours, CREPS PACA site d'Aix en Provence)
13 novembre 2017 (1 jour, Brignoles)

*Organisée par la Ligue de Voile Provence Alpes Côte d'Azur
au CREPS PACA site d'Antibes et d'Aix en Provence*

Coordonnateur de la Formation : Laurent GAILLOT (06 61 62 63 88, laurent.gaillot@ffvoile.fr)

A renvoyer dûment complétée et signée au plus tard le 14 décembre 2016

- Ligue de Voile Provence Alpes Côte d'Azur, 11 Avenue Gambetta, 83500 La Seyne-sur-Mer

Nom- Prénom :

N° licence :

Adresse :

CP - Ville

Mail :

Téléphone :

Fonction :

Date et lieu de naissance :

Série encadrée :

Qualification professionnelle
actuelle :

Merci de cocher la case correspondante
(une seule case)

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Ouvriers Non qualifiés

Ouvriers qualifiés

Employés

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Techniciens

Ingénieurs, Cadres

Dirigeants salariés

Dirigeants bénévoles

Qualifications fédérales :

Prérequis obligatoires :

- Licence FFVoile à jour au moment de l'inscription à la formation
- CQP AMV ou BEES ou BPJEPS Voile

Prévoir pour le suivi de la formation, une clé USB pour le partage des documents.

Club :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Cout de la formation

Frais pédagogiques pour les 9 journées : 756 €
Frais de tutorat pris en charge par la ligue (11 journées)
Frais pédagogiques par journée de formation : 84€

Les stagiaires déjà qualifiés ou en recyclage ont la possibilité de ne faire qu'une partie des modules qui les intéressent.

Frais d'hébergement et restauration

Pension complète : 38/j € soit 250€ pour 6 nuits et 9 jours
Frais demi-pension (9j): 105 €

Merci de préciser votre choix

Si votre club cotise à la formation professionnelle, cette formation peut être prise en charge par l'OPCA UNIFORMATION.

Attention votre employeur doit faire une demande préalable.

Prise en charge UNIFORMATION Oui Non

Afin d'assurer les meilleures conditions de travail pour les stagiaires, nous nous réservons le droit de reporter les formations si l'effectif des participants est insuffisant (moins de 6).

A la réception de votre fiche d'inscription, la ligue vous fera parvenir une convention de formation à signer et à nous retourner pour les personnes pris en charge par l'OPCA.

A l'issue de la formation vous recevrez la feuille d'émargement et la facture pour le règlement de la formation.

Date :

Signature de l'intéressé

Signature du Président de la structure :